

FORMULE 1.4

(Loi sur les services à la famille, L.N.-B., 1980, c.F-2.2, art.39(7))

N° du dossier .....

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
DIVISION DE LA FAMILLE  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE .....

ENTRE : Le ministre du Développement social

Requérant

- et-

Intimé(s)

**ORDONNANCE MODIFIANT, PROROGÉANT OU METTANT FIN À  
UNE ORDONNANCE .....**

AYANT ENTENDU la preuve relative à la présente demande;

ET AYANT ENTENDU les présentations des parties;

ET ÉTANT CONVAINCU que les circonstances relativement à .....,  
(nom de l'adulte négligé ou maltraité)  
ont suffisamment changé depuis l'ordonnance ....., rendue le .....,  
en vertu du paragraphe 39(1) de la *Loi sur les services à la famille*;

J'ORDONNE en application du paragraphe 39(7) de la *Loi sur les services à la famille*, chapitre F-2.2 des Lois  
du Nouveau-Brunswick de 1980, que l'ordonnance .....,  
rendue le ....., en vertu du paragraphe 39(1) de la *Loi sur les services  
à la famille*, relativement à .....,  
soit .....

FAIT à ....., le ....., 20....

.....  
Juge de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick  
Division de la famille